

**RAPPORT DE LA FRANCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE
2007/2/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 MARS 2007
ÉTABLISSANT UNE INFRASTRUCTURE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (INSPIRE)**

ÉTABLI SUIVANT LA DÉCISION DE LA **COMMISSION** DU **5 JUIN 2009**
PORTANT MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE **2007/2/CE** DU **PARLEMENT EUROPÉEN ET DU**
CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LE SUIVI ET LE RAPPORTAGE
[notifiée sous le numéro C(2009) 4199]

MAI 2010

Sommaire

Dispositions générales.....	3
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE MÉTADONNÉES.....	3
Suivi de l'existence des métadonnées.....	3
Suivi de la conformité des métadonnées.....	4
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES VISANT À ASSURER L'INTEROPÉRABILITÉ DES SÉRIES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....	5
Suivi de la couverture géographique des séries de données géographiques.....	5
Suivi de la conformité des séries de données géographiques.....	5
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICES EN RÉSEAU	6
Suivi de l'accessibilité des métadonnées à l'aide des services de recherche.....	6
Suivi de l'accessibilité des séries de données géographiques à l'aide des services de consultation et de téléchargement.....	6
Suivi de l'utilisation des services en réseau.....	7
Suivi de la conformité des services en réseau.....	7
RAPPORTAGE.....	8
Coordination.....	8
Contribution au fonctionnement et à la coordination de l'infrastructure.....	10
Utilisation de l'infrastructure.....	10
Accords de partage des données.....	12
Coûts et avantages.....	13
Annexe I.....	14

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 2

« Les États membres établissent une liste des séries et des services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE, regroupés par thème et par annexe, ainsi que des services en réseau visés à l'article 11, paragraphe 1, de ladite directive, regroupés par type de service. »

Cette liste est présentée dans la feuille « liste de jeux de données » du fichier tableur annexé à ce rapport. Elle complète les jeux de données disponibles via le Géocatalogue français, réunies dans le fichier type proposé par la Commission européenne.

Le réseau de service français est, en effet, composé d'un outil de centralisation des métadonnées produites sur le territoire national, le Géocatalogue¹, et d'un outil de consultation des données associées, le Géoportail².

Cette liste regroupe les jeux de données portés à la connaissance du Point de contact pour ce rapport. Ce recours à une mesure de déclaration particulière est exceptionnelle. Elle n'a pas vocation à être reproduite pour les rapports suivants. Elle est la conséquence du taux actuellement faible de déclaration de métadonnées dans le réseau de service français, lui-même lié à la période en cours de mise en oeuvre du règlement³ relatif à l'élaboration des métadonnées.

Pour de nombreux acteurs, la classification d'un jeu de données dans un thème des annexes II ou III est assez délicate tant que les données de ces annexes ne sont pas mieux définies. L'aspect économique de certaines données environnementales est en particulier d'un classement imprécis dans la directive, ce qui peut nuire à l'inclusion de certaines données dans le champ de la directive, notamment celles liées à la politique agricole commune ou aux mesures agro-environnementales. Il est donc probable que certaines affectations à un thème de la directive changeront dans les années qui viennent.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE MÉTADONNÉES

Article 3

Suivi de l'existence des métadonnées⁴

L'indicateur général est calculé de la manière suivante :

MDi1 : nombre de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels des métadonnées existent, divisé par le nombre total de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes

¹<http://www.geocatalogue.fr/>

²<http://www.geoportail.fr/>

³Le règlement (CE) no 1205/2008 de la Commission du 3 décembre 2008 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les métadonnées

⁴ Conformément au règlement, ces premiers indicateurs sont calculés pour la période de juin à décembre 2009.

MDi1=92% (avec numérateur = 594 et dénominateur = 643)

Les indicateurs spécifiques sont calculés de la manière suivante:

MDi1.1 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe I de la directive 2007/2/CE pour lesquelles des métadonnées existent, divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi1.1=100% (avec numérateur = 71 et dénominateur = 71)

MDi1.2 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe II de la directive 2007/2/CE pour lesquelles des métadonnées existent, divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi1.2= 100% (avec numérateur = 48 et dénominateur = 48)

MDi1.3 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe III de la directive 2007/2/CE pour lesquelles des métadonnées existent [Num(MDi1.3)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi1.3= 100% (avec numérateur = 312 et dénominateur = 312)

MDi1.4 : nombre de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquelles des métadonnées existent [Num(MDi1.4)], divisé par le nombre total de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes.

MDi1.4= 77% (avec numérateur = 163 et dénominateur = 212)

Article 4

Suivi de la conformité des métadonnées

L'indicateur général est calculé de la manière suivante :

MDi2 : nombre de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels les métadonnées sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 5, paragraphe 4, de ladite directive, divisé par le nombre total de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes

MDi2 = 20% (avec numérateur = 127 et dénominateur = 643)

Les indicateurs spécifiques sont calculés de la manière suivante:

MDi2.1 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe I de la directive 2007/2/CE pour lesquelles les métadonnées sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 5, paragraphe 4, de cette même directive MDi2.1, divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi2.1=51% (avec numérateur = 36 et dénominateur = 71)

MDi2.2 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe II de la directive 2007/2/CE pour lesquelles les métadonnées sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 5, paragraphe 4, de cette même directive [Num(MDi2.2)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi2.2=98% (avec numérateur = 47 et dénominateur = 48)

MDi2.3 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés à l'annexe III de la directive 2007/2/CE pour lesquelles les métadonnées sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 5, paragraphe 4, de cette même directive [Num(MDi2.3)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ladite annexe.

MDi2.3=13% (avec numérateur = 41 et dénominateur = 312)

MDi2.4 : nombre de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquelles les métadonnées sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 5, paragraphe 4, de cette même directive [Num(MDi2.4)], divisé par le nombre total de services de données géographiques.

MDi2.4= 1% (avec numérateur = 3 et dénominateur = 212)

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES VISANT À ASSURER L'INTEROPÉRABILITÉ DES SÉRIES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Article 5

Suivi de la couverture géographique des séries de données géographiques

La France n'est pas en mesure de fournir des éléments sur cette couverture.

Article 6

Suivi de la conformité des séries de données géographiques

Les règles de mise en oeuvre ayant été adoptées par le Comité de réglementation du 14 décembre 2009 mais n'étant pas encore publiées, aucun jeu de données ne peut être conforme. Tous les indicateurs sont donc à zéro.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICES EN RÉSEAU

Article 7

Suivi de l'accessibilité des métadonnées à l'aide des services de recherche

L'indicateur général est calculé de la manière suivante :

NSi1 : nombre de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de recherche existe, divisé par le nombre total de séries et de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes

NSi1=67% (avec numérateur = 431 et dénominateur = 643)

Les indicateurs spécifiques sont calculés de la manière suivante :

NSi1.1 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de recherche existe [Num(NSi1.1)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes.

NSi1.1=100% (avec numérateur = 431 et dénominateur = 431)

NSi1.2 : nombre de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de recherche existe [Num(NSi1.2)], divisé par le nombre total de services de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes.

Nsi1.2=0 % (avec numérateur = 0 et dénominateur = 212)

Article 8

Suivi de l'accessibilité des séries de données géographiques à l'aide des services de consultation et de téléchargement

L'indicateur général est calculé de la manière suivante :

NSi2 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de consultation et un service de téléchargement existent, divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes

NSi2 = 16% (avec numérateur = 70 et dénominateur = 431)

Les indicateurs spécifiques sont calculés de la manière suivante:

NSi2.1 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de consultation existe [Num(NSi2.1)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes.

NSi2.1= 16% (avec numérateur = 70 et dénominateur = 431)

NSi2.2 : nombre de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de téléchargement existe [Num(NSi2.2)], divisé par le nombre total de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés dans ces annexes.

NSi2.2= 16% (avec numérateur = 70 et dénominateur = 431)

Les services de téléchargement correspondent aux services de téléchargement de fichiers.

Article 9

Suivi de l'utilisation des services en réseau

Il n'a pas été possible de réunir de statistiques globales représentant le suivi de l'utilisation, notamment en raison de l'absence de mesure pour la plupart des services connus. Des éléments ponctuels, reposant sur seulement deux opérateurs, montrent :

- qu'un service de recherche a cumulé 9 548 602 demandes de service
- qu'un service de consultation a cumulé 7 353 845 043 demandes de service

Article 10

Suivi de la conformité des services en réseau

L'indicateur général est calculé de la manière suivante :

NSi4 : nombre de services en réseau conformes aux règles de mise en œuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE, divisé par le nombre total de services en réseau

NSi4 : 1% (avec numérateur = 2 et dénominateur = 159).

Les indicateurs spécifiques sont calculés de la manière suivante:

NSi4.1 : nombre de services de recherche qui sont conformes aux règles de mise en œuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE [Num(NSi4.1)], divisé par le nombre total de services de recherche [Den(NSi4.1)].

NSi4.1=100% (avec numérateur = 1 et dénominateur = 1)

NSi4.2 : nombre de services de consultation qui sont conformes aux règles de mise en œuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE [Num(NSi4.2)], divisé par le nombre total de services de consultation.

NSi4.2= 1% (avec numérateur = 1 et dénominateur = 158)

NSi4.3 : nombre de services de téléchargement qui sont conformes aux règles de mise en œuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE [Num(NSi4.3)], divisé par le nombre total de services de téléchargement.

Num(NSi4.3)=N/A

Les règles de mise en œuvre ayant été adoptées par le Comité de réglementation du 14 décembre 2009 mais n'étant pas encore publiées, cet indicateur n'a pas été calculé.

NSi4.4 : nombre de services de transformation qui sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE Num(NSi4.4), divisé par le nombre total de services de transformation.

Num(NSi4.4)=N/A

Les règles de mise en oeuvre sur les services de transformation ayant été adoptées par le Comité de réglementation du 14 décembre 2009 mais n'étant pas encore publiées, cet indicateur n'a pas été calculé.

NSi4.5 : nombre de services d'appel qui sont conformes aux règles de mise en oeuvre visées à l'article 16 de la directive 2007/2/CE [Num(NSi4.5)], divisé par le nombre total de services d'appel.

Num(NSi4.5)=N/A

Les règles de mise en oeuvre sur les services d'appel n'ayant pas été adoptées, cet indicateur n'a pas été calculé.

Article 11

Les détails des indicateurs sont fournis dans un fichier tableur annexé (modèle fourni par la Commission européenne).

RAPPORTAGE

Article 12

Coordination

Nom, coordonnées, rôle et responsabilités du point de contact de l'État membre;

Mme Régine Bréhier,
directrice de la recherche et de l'innovation,
CGDD/DRI
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des
Technologies vertes et des Négociations sur le climat
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

Nom, coordonnées, rôle, responsabilités et organigramme de la structure de coordination apportant son soutien au point de contact de l'État membre;

Conseil national de l'information géographique
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

Le rôle et la composition du CNIG sont en cours d'évolution afin d'être pleinement adaptés à la coordination de la mise en oeuvre de la directive INSPIRE. Un décret est en cours de concertation et devrait être publié avant la fin de l'année 2010.

Description de la relation avec des tiers et aperçu des pratiques et des procédures de travail de l'organe de coordination;

Le CNIG, établi en 1985, dispose de pratiques éprouvées et robustes. Il s'agit essentiellement de groupes de travail réunissant les parties-prenantes ou leurs représentants autour d'une problématique donnée. Le résultat est ensuite discuté en séance plénière puis publié sur l'internet.

Commentaires relatifs au processus de suivi et de rapportage.

Ce premier processus se déroule alors que les règlements⁵ définissant la conformité sont en cours de mise en oeuvre. Il en ressort que les éléments qui ont pu être rassemblés n'offrent probablement qu'une vision tronquée de l'existant.

La France a défini un processus de suivi de la mise en oeuvre d'INSPIRE s'appuyant sur la collecte automatique d'information alimentant les indicateurs, à partir d'une source : le Géocatalogue. Cependant, celui-ci ne peut pas encore fournir une description exhaustive de la situation en France puisque les règlements sont en cours de mise en oeuvre. Aussi, pour le premier rapport de suivi, les indicateurs sont calculés à partir d'éléments complémentaires collectés manuellement auprès des services de l'État et de collectivités territoriales.

Afin d'assurer la meilleure transparence, les méthodes de calcul ont été réunies en annexe I de ce rapport.

Organisation de l'assurance de la qualité

Les deux ministères les plus engagés dans la mise en oeuvre de la directive, celui de l'écologie et celui chargé de l'agriculture, ont créé, en 2008, la COMmission de VALidation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS), une structure interministérielle destinée à établir des standards et à rendre ceux existant compatibles avec la directive. Cette structure joue un rôle dans l'amélioration de l'assurance de la qualité de l'infrastructure en élaborant des dispositions complémentaires à celles de la directive.

Par ailleurs, le BRGM et l'IGN, qui assurent la maîtrise d'oeuvre respectivement du Géocatalogue et du Géoportail, sont engagés dans des démarches d'assurance de la qualité, détaillées ci-après.

Le Géocatalogue, comme l'ensemble des projets opérés par le BRGM, fait l'objet d'une démarche qualité ISO 9001 Version 2008. Le BRGM est certifié par l'AFNOR pour ses activités « Recherche, Conseil et expertise dans les domaines de la Géologie, de l'eau, de la géothermie, de la métrologie, des risques naturels, des ressources minérales, de l'après-mine, des déchets et sols pollués, des systèmes d'information numérique, du stockage CO₂ (audit de renouvellement du 28/12/2009).

L'ensemble des processus de management, de production et de support du Géocatalogue est couvert par le système de management de la qualité du BRGM, et plus particulièrement :

le processus 'S2' : « maîtriser l'infrastructure des systèmes d'information »

le processus 'S1' : « maîtriser les achats »

le processus 'P2' : « Réaliser le projet »

Le Géocatalogue fait l'objet d'un Plan d'Assurance Qualité (PAQ) dont les objectifs sont de garantir le fonctionnement et la pérennité du Géocatalogue, la qualité du service offert par les services techniques, l'évolution et l'animation du dispositif de catalogage des métadonnées. Ce document décrit plus particulièrement :

- les besoins du ministère en charge de l'écologie,

⁵ Le règlement (CE) no 1205/2008 de la Commission du 3 décembre 2008 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les métadonnées et le règlement (CE) no 976/2009 de la Commission du 19 octobre 2009 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les services en réseau.

- l'organisation mise en œuvre
- les modalités de réalisation
- l'analyse des risques.

L'Institut géographique national s'est engagé dans une démarche de certification ISO 9001. Les premiers résultats ont été :

- en 2007, certification de l'unité des travaux spéciaux du service de géodésie et de nivellement ;
- en 2008, certification de la fonction contrôle qualité du service IGN/Espace (prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les données géographiques de la Défense) ;
- en 2009, certification des activités du service d'impression ainsi que celles concernées par la composante ortho photographique du RGE. Parmi celles-ci, figuraient les activités liées à la mise en ligne de services sur le Géoportail, appartenant au processus Information En Ligne (SIEL) ;
- En 2010, suivant la même démarche qualité mise en place, la certification s'étendra à d'autres activités, d'autres produits de l'IGN. Cette certification englobera toutes les activités du Service Information en Ligne et donc toutes celles liées au Géoportail.

Les mêmes méthodes de travail, méthodes qui ont montré leur valeur les années précédentes, vont être utilisées. Elles sont basées notamment sur les points suivants :

- mise en place d'une gestion rigoureuse des interfaces entre processus de l'IGN,
- mise en place de mesure de la satisfaction du client et d'actions résultantes
- une gestion des non-conformités et des actions correctives résultantes.
-

Des revues périodiques des résultats des processus dont celui du SIEL sont réalisées

Article 13

Contribution au fonctionnement et à la coordination de l'infrastructure

Ces éléments sont en cours de définition dans le cadre de la procédure de transposition.

Article 14

Utilisation de l'infrastructure

Les taux d'utilisation des Géocatalogue et Géoportail reflètent une utilisation grand public de l'infrastructure, de l'ordre de dix millions de demandes pour le premier et 7 milliards de demandes pour le second sur sept mois.

Exemple dans le domaine de la politique environnementale : carte géologique européenne

Le projet OneGeology-Europe vise à mettre à disposition sur internet une carte géologique européenne constituée à la volée à partir des cartes géologiques nationales (21 services géologiques européens sont partenaires du projet). Pour cela plusieurs composants d'une SDI sont mis en œuvre : les métadonnées des différents jeux de données géologiques nationales mises à disposition; des services de visualisation et de téléchargement nationaux. Ces données et services sont décrits par des métadonnées gérées dans un catalogue.

Pour assurer l'interopérabilité des données chaque fournisseur utilise un modèle de données commun pour publier ses données. Les vocabulaires sont également mis en commun et standardisés (par exemple la nature des roches), et disponibles en plusieurs langues. Chaque fournisseur établit une correspondance entre les termes de ses propres vocabulaires et ceux du standard international. Enfin la représentation graphique est également harmonisée grâce à l'adoption de règles communes de symbologie.

Le portail OneGeology-Europe (disponible mi-2010) permettra donc de rechercher des données de cartes géologiques, de les visualiser et de les télécharger sur la majeure partie de l'Europe. L'harmonisation des données permet, via le portail, de lancer des requêtes standard comprises par les différents fournisseurs; en réponse on obtient une nouvelle carte européenne, constituée d'un ensemble de cartes nationales mises à jour à la volée, chacune représentant les objets géologiques sélectionnés par la requête.

L'harmonisation géométrique entre pays n'est cependant pas réalisée car elle demande une reprise du tracé de l'ensemble des formations géologiques de part et d'autre des frontières, travail qui dépasse l'objet du projet.

Dans la mesure du possible tous ces composants suivent les règles de mise en œuvre d'INSPIRE (métadonnées, services, données). Les métadonnées et le service de découverte respectent les règles INSPIRE, les services de visualisation et de téléchargement sont basés sur les logiciels actuellement disponibles et implémentant les normes et standards internationaux. Ils sont complétés par un composant logiciel permettant de s'approcher des règles INSPIRE, notamment sur la prise en compte de la langue. Ce composant est nécessaire car il n'existe pas encore de logiciels implémentant totalement les règles INSPIRE. Le modèle commun de données n'est pas encore défini pour le thème Géologie, le projet a donc choisi d'utiliser le modèle commun, appelé GeoSciML, candidat à la spécification INSPIRE, construit sur les bases de la modélisation recommandées par les organisations de normalisation et de standardisations internationales.

Des exemples d'utilisation transfrontalière et d'efforts consentis pour améliorer la cohérence transfrontalière :

a) La toponymie

EuroGeoNames (EGN) d'EuroGeographics est un projet porté par la volonté des différents agences de cartographies nationales de la Communauté européenne. Son objectif est de d'apporter à la société un accès accru à une toponymie fiabilisée et normalisée. Par son fort caractère multilingue, il fournira aux citoyens des traductions de toponymes et il contribuera ainsi à la promotion de la diversité culturelle en Europe. Pour cela, il vise à combiner les données toponymiques des IGN d'Europe, en créant un service unique reposant sur une infrastructure distribuée, afin de répondre aux exigences INSPIRE concernant le thème « dénominations géographiques » de l'annexe I.

EuroGeoNames (EGN) a ainsi établi une infrastructure européenne de toponymes et un service de base de données de noms de lieu, disponible sur l'internet et interopérable, conforme aux standards internationaux. Le réseau de bases de données toponymiques repose sur un modèle de données harmonisé. L'accès est fourni par une interface de consultation cartographique, installée au niveau de chaque fournisseur. Un service central EGN accède à ces services distribués pour interroger le réseau de données EGN et retourner un résultat standardisé au demandeur. Les recherches individuelles de toponyme dans le service central EGN seront gratuites.

Avancement actuel du projet : 12 agences cartographiques nationales (dont l'IGN français) ont développé leur propre service local EGN, connecté au service central EGN. Le service EGN est en

cours de test auprès d'acteurs intéressés, tels la Commission européenne et certains géants de l'internet.

L'interface de consultation d'EGN existe en 12 langues, dont le Français.

La Commission nationale de toponymie, dépendant du Conseil national de l'information géographique, propose de fournir à la base de données des exonymes d'EGN une liste de noms en français des entités importantes européennes. Il s'agit de quelques centaines de toponymes sur toute l'Europe : capitales, villes les plus importantes, noms de fleuves. Ainsi, pour une requête sur le nom "Danube", le service EGN retournera les informations (noms et emprises géographiques) des 9 objets des 9 BD nationales concernées.

b) Interopérabilité franco-espagnole de services de visualisation⁶

L'objectif de la collaboration entre les instituts géographiques espagnole et français est d'établir une visualisation croisée de jeux de données de référence des deux pays, à l'aide de service de visualisation. Sont concernés, des deux côtés, les cartes topographiques et les ortho-photographies et, du côté espagnol, le plan parcellaire.

Ce projet a conduit les deux organismes à mettre en commun des développements informatiques et à tester en vraie grandeur la co-visualisation. Les questions à résoudre ont été, notamment, les questions de système de coordonnées et de performance.

Cette expérience montre que les performances exigées par le règlement⁷ relatif aux services en réseau sont atteignables, mais que la vigilance reste de mise quant aux montants financiers des investissements nécessaires pour les atteindre.

Article 15

Accords de partage des données

Les accords de partage de données

Il existe de nombreux accords de partage entre autorités publiques. Deux accords-cadres paraissent exemplaires.

Le premier réunit les ministères de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, d'une part, et de l'agriculture, d'autre part, avec l'Institut géographique national. Cet accord permet à chaque agent des deux ministères d'accéder à la plupart des produits de l'IGN aux travers de services en réseau. Cet accord-cadre a vocation à être graduellement étendu aux autres ministères français.

Le second établit un co-financement du référentiel hydrographique français par le MEEDDM et l'IGN qui permet à chaque acteur de l'eau, et plus généralement à chaque autorité publique (en l'absence d'activité commerciale), de l'utiliser librement.

L'IGN donne accès librement et gratuitement, hors utilisation commerciale, à ses données via des services de visualisation (au travers de l'interface de programmation d'application du Géoportail).

⁶ Portail IDEE

Géoportail français

Catalogue français

API du Géoportail français

<http://www.ideo.es>

<http://www.geoportail.fr>

<http://www.geocatalogue.fr/>

<http://api.ign.fr/geoportal/>

⁷ règlement (CE) no 976/2009 de la Commission du 19 octobre 2009 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les services en réseau

De nombreuses régions françaises disposent de structures de coordinations réunissant des autorités publiques productrices et utilisatrices de données géographiques. Le plus souvent, comme dans le cadre du CRIGE PACA⁸ (gagnant d'un prix à l'European SDI Best Practice Award 2009 -), disposent de charte d'adhésion qui prévoient que chaque partenaire, au moment de l'inscription, liste les jeux de données à partager et établit si leur diffusion est possible sur l'Internet. Un exemple de charte est disponible sur le site du Partenariat de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL⁹). Le principe général est d'éviter les conventions bilatérales, l'adhésion au partenariat valant accord de partage.

Accords de partage de données entre des autorités publiques et des institutions et des organes communautaires;

Nous n'avons pas connaissance d'un tel accord.

Obstacles au partage de séries et de services de données géographiques

Le principal obstacle relevé est le très grand nombre d'autorités publiques concernées. État, régions, départements et communes, ainsi que leurs groupements, et les établissements publics possèdent des jeux de données géographiques entrant dans le champ de la directive.

Article 16

Coûts et avantages

Nous ne disposons pas à ce jour d'éléments sur ces points.

⁸<http://www.crig-paca.org/>

⁹http://www.cigal.fr/parteneriat_cigal.htm

ANNEXE I

Calcul des indicateurs pour le rapportage INSPIRE – Méthodologie employée

Note de méthode générale pour la construction des indicateurs : dans la logique d'une infrastructure d'information géographique et afin de bénéficier du réseau de service établi par la France, les indicateurs du suivi et du rapportage sont issus du Géocatalogue www.geocatalogue.fr.

Les métadonnées contenues dans le Géocatalogue ne relèvent pas toutes de la Directive INSPIRE. Pour chaque indicateur, les métadonnées sont considérées comme relevant d'INSPIRE si :

Les mots-clés contiennent un des thèmes des Annexes I, II, III de la Directive

Et

le nom du thésaurus contient au moins un des termes « INSPIRE » ou « GEMET »

Exemple :

```
<gmd:descriptiveKeywords>
  <gmd:MD_Keywords>
    <gmd:keyword>
      <gco:CharacterString>Géologie</gco:CharacterString>
    </gmd:keyword>
    <gmd:keyword>
      <gco:CharacterString>Hydrographie</gco:CharacterString>
    </gmd:keyword>
    <gmd:type>
      <gmd:MD_KeywordTypeCode
codeList="http://www.isotc211.org/2005/resources/codeList.xml#MD_KeywordTypeCode"
codeListValue="theme" />
    </gmd:type>
    <gmd:thesaurusName>
      <gmd:CI_Citation>
        <gmd:title>
          <gco:CharacterString>GEMET thesaurus</gco:CharacterString>
        </gmd:title>
        <gmd:date gco:nilReason="unknown" />
      </gmd:CI_Citation>
    </gmd:thesaurusName>
  </gmd:MD_Keywords>
</gmd:descriptiveKeywords>
```

Pour le calcul des indicateurs, le type de ressource est déterminé à partir de l'élément hierarchyLevel dans les métadonnées de donnée :

Séries de données : hierarchyLevel='dataset'

Services : hierarchyLevel ='service'

Exemple :

```
<gmd:hierarchyLevel>
  <gmd:MD_ScopeCode codeListValue="dataset"
codeList="http://www.isotc211.org/2005/resources/codeList.xml#MD_ScopeCode" />
</gmd:hierarchyLevel>
```

Le détail des indicateurs par thème de données est présenté dans le fichier Excel joint. Pour chaque thème de données, un filtre est appliqué sur les mots-clés (élément keyword).

Note de méthode relative à l'article 4 : La conformité des métadonnées est évaluée s'appuyant sur le langage de validation schematron. L'outil de validation accessible sur le portail INSPIRE ([metadata validator](#)) n'est pas utilisable pour les métadonnées du Géocatalogue. En effet, plusieurs problèmes se posent :

Il ne gère pas le multilinguisme (par exemple sur les listes de valeurs)

Le schema ISO utilisé est différent de celui de Géosource/Géocatalogue (par exemple problème sur le langage)

Il ne permet pas une validation multi-fichiers

A terme, il est prévu de mettre en place dans le Géocatalogue un système de validation utilisant les mêmes règles que le portail INSPIRE.

Actuellement, dans le Géocatalogue, seules les métadonnées de l'IGN et du BRGM sont conformes aux règles de mise en œuvre.

Note de méthode relative à l'article 6 : La conformité des séries géographiques est évaluée à partir des informations contenues dans les métadonnées, conformément aux règles de mise en œuvre de la Directive (RÈGLEMENT (CE) No 1205/2008 du 3 décembre 2008 sur les métadonnées).

La conformité est déterminée à partir de l'élément conformity dans les informations de qualité. Le degré de conformité doit avoir la valeur 'conforme'.

Exemple :

Cette information ne peut pas encore être fournie, car les règles de mise en œuvre sur les spécifications de données n'ont pas encore été adoptées.

Note de méthode relative à l'article 7 : Chaque série et service de données géographiques contenu dans le Géocatalogue est accessible via le service CSW API-ISO public. Les statistiques des autres services existants par exemple

Note de méthode relative à l'article 8 :

Les services de consultation correspondent aux services WMS et WMS-C.

Le lien entre une série et un service de données peut être assuré :

Soit par la métadonnée de donnée (hierarchyLevel='dataset') via le type d'URL (élément protocol) :

Service de consultation : OGC:WMS-1.1.1-http-get-map

Service de téléchargement : OGC:WFS-1.1.1-http-get-feature ou WWW:DOWNLOAD-1.0-http--download

Soit par la métadonnée de service (hierarchyLevel='service') via l'élément operatesOn ou aggregationInfo.

Le type de service est déterminé via l'élément serviceType :

Service de consultation : view ou OGC:WMS

Service de téléchargement : download ou OGC:WFS

Note de méthode relative à l'article 9 :

Les services de consultation correspondent aux services WMS du BRGM et WMS-C et Géoportail de l'IGN. Les services de téléchargement correspondent aux services WFS et au téléchargement de fichiers.

Les services de recherche correspondent :

Au nombre de hits pour le CSW AP-ISO public du Géocatalogue (398 258)

Au nombre de recherches dans le Géocatalogue (nombre de « clics » sur le bouton « rechercher ») (9 150 344)

Note de méthode relative à l'article 10 :

Le service de recherche correspond au service CSW AP-ISO public du Géocatalogue. Les services de consultation correspondent aux services WMS et WMS-C. Les services de téléchargement correspondent aux services WFS et au téléchargement de fichiers.

Year the document refers to			
Member State		ISO 3166-alpha-2 code, except for Greece and the United Kingdom, for which the abbreviations EU	http://publications.europa.eu/code/pdf/370000en.htm
Organisation			
E-mail			
Language		Codelist (See ISO/TS 19139) based on alpha-3 codes of ISO 639-2. Use only three-letter codes from in ISO 639-2/B (bibliographic codes) Find complete codelist for the 23 official EU languages below.	http://www.loc.gov/standards/iso639-2/

Codelist (See ISO/TS 19139) based on alpha-3 codes of ISO 639-2. Use only three-letter codes from in ISO 639-2/B (bibliographic codes), as defined at http://www.loc.gov/standards/iso639-2/
The list of codes for the 23 official EU languages is:
Bulgarian – bul Italian – ita
Czech – cze Latvian – lav
Danish – dan Lithuanian – lit
Dutch – dut Maltese – mlt
English – eng Polish – pol
Estonian – est Portuguese – por
Finnish – fin Romanian – rum
French – fre Slovak – slo
German – ger Slovenian – slv
Greek – gre Spanish – spa
Hungarian – hun Swedish – swe
Irish – gle

General Data		Financial Data		Operational Data		Performance Data		Compliance Data		Summary Data	
Item ID	Description	Category	Value	Unit	Quantity	Cost	Revenue	Profit	Compliance Score	Audit Status	Total Value
001	Item 1	Category A	100	Units	100	1000	1000	0	95	Pass	1000
002	Item 2	Category B	200	Units	200	2000	2000	0	90	Pass	2000
003	Item 3	Category C	300	Units	300	3000	3000	0	85	Pass	3000
004	Item 4	Category D	400	Units	400	4000	4000	0	80	Pass	4000
005	Item 5	Category E	500	Units	500	5000	5000	0	75	Pass	5000
006	Item 6	Category F	600	Units	600	6000	6000	0	70	Pass	6000
007	Item 7	Category G	700	Units	700	7000	7000	0	65	Pass	7000
008	Item 8	Category H	800	Units	800	8000	8000	0	60	Pass	8000
009	Item 9	Category I	900	Units	900	9000	9000	0	55	Pass	9000
010	Item 10	Category J	1000	Units	1000	10000	10000	0	50	Pass	10000
011	Item 11	Category A	100	Units	100	1000	1000	0	95	Pass	1000
012	Item 12	Category B	200	Units	200	2000	2000	0	90	Pass	2000
013	Item 13	Category C	300	Units	300	3000	3000	0	85	Pass	3000
014	Item 14	Category D	400	Units	400	4000	4000	0	80	Pass	4000
015	Item 15	Category E	500	Units	500	5000	5000	0	75	Pass	5000
016	Item 16	Category F	600	Units	600	6000	6000	0	70	Pass	6000
017	Item 17	Category G	700	Units	700	7000	7000	0	65	Pass	7000
018	Item 18	Category H	800	Units	800	8000	8000	0	60	Pass	8000
019	Item 19	Category I	900	Units	900	9000	9000	0	55	Pass	9000
020	Item 20	Category J	1000	Units	1000	10000	10000	0	50	Pass	10000
021	Item 21	Category A	100	Units	100	1000	1000	0	95	Pass	1000
022	Item 22	Category B	200	Units	200	2000	2000	0	90	Pass	2000
023	Item 23	Category C	300	Units	300	3000	3000	0	85	Pass	3000
024	Item 24	Category D	400	Units	400	4000	4000	0	80	Pass	4000
025	Item 25	Category E	500	Units	500	5000	5000	0	75	Pass	5000
026	Item 26	Category F	600	Units	600	6000	6000	0	70	Pass	6000
027	Item 27	Category G	700	Units	700	7000	7000	0	65	Pass	7000
028	Item 28	Category H	800	Units	800	8000	8000	0	60	Pass	8000
029	Item 29	Category I	900	Units	900	9000	9000	0	55	Pass	9000
030	Item 30	Category J	1000	Units	1000	10000	10000	0	50	Pass	10000
031	Item 31	Category A	100	Units	100	1000	1000	0	95	Pass	1000
032	Item 32	Category B	200	Units	200	2000	2000	0	90	Pass	2000
033	Item 33	Category C	300	Units	300	3000	3000	0	85	Pass	3000
034	Item 34	Category D	400	Units	400	4000	4000	0	80	Pass	4000
035	Item 35	Category E	500	Units	500	5000	5000	0	75	Pass	5000
036	Item 36	Category F	600	Units	600	6000	6000	0	70	Pass	6000
037	Item 37	Category G	700	Units	700	7000	7000	0	65	Pass	7000
038	Item 38	Category H	800	Units	800	8000	8000	0	60	Pass	8000
039	Item 39	Category I	900	Units	900	9000	9000	0	55	Pass	9000
040	Item 40	Category J	1000	Units	1000	10000	10000	0	50	Pass	10000
041	Item 41	Category A	100	Units	100	1000	1000	0	95	Pass	1000
042	Item 42	Category B	200	Units	200	2000	2000	0	90	Pass	2000
043	Item 43	Category C	300	Units	300	3000	3000	0	85	Pass	3000
044	Item 44	Category D	400	Units	400	4000	4000	0	80	Pass	4000
045	Item 45	Category E	500	Units	500	5000	5000	0	75	Pass	5000
046	Item 46	Category F	600	Units	600	6000	6000	0	70	Pass	6000
047	Item 47	Category G	700	Units	700	7000	7000	0	65	Pass	7000
048	Item 48	Category H	800	Units	800	8000	8000	0	60	Pass	8000
049	Item 49	Category I	900	Units	900	9000	9000	0	55	Pass	9000
050	Item 50	Category J	1000	Units	1000	10000	10000	0	50	Pass	10000

The image displays a vertical grid of colored bands. From left to right, the bands are: a wide yellow band with a fine grid pattern; a solid red band; a blue band with a fine grid pattern; a green band with a fine grid pattern; a brown band with a fine grid pattern; a yellow band with a fine grid pattern; a solid orange band; a solid yellow band; and a final solid yellow band. The grid pattern consists of thin, intersecting horizontal and vertical lines.

		Indicator set	Metadata		Data Sets		Services			
Member State:		Indicator	Existence	Compliant	Extend	Compliant	MD Acces	DS Acces	Use	Compliant
		Indicator Name	MDi1	MDi2	DSi1	DSi2	NSi1	NSi2	NSi3	NSi4
		Indicator Value	92%	20%	0%	0%	67%	16%	46 310 652	1%
		Numerator	594	127	0	0	431	70	7 363 393 645	2
		Denominator	643	643	0	431	643	431	159	159
Spatial Data Sets										
	All Annexes	SubInd. Name					NSi1.1			
		SubInd. Value					100%			
		Numerator					431			
		Denominator					431			
	Annex I	SubInd. Name	MDi1.1	MDi2.1	DSi1.1	DSi2.1				
		SubInd. Value	100%	51%	0%	0%				
		Numerator	71	36	0	0				
		Denominator	71	71	0	71				
	Annex II	SubInd. Name	MDi1.2	MDi2.2	DSi1.2	DSi2.2				
		SubInd. Value	100%	98%	0%	0%				
		Numerator	48	47	0	0				
		Denominator	48	48	0	48				
	Annex III	SubInd. Name	MDi1.3	MDi2.3	DSi1.3	DSi2.3				
		SubInd. Value	100%	13%	0%	0%				
		Numerator	312	41	0	0				
		Denominator	312	312	0	312				
Spatial Data Services										
	All services	SubInd. Name	MDi1.4	MDi2.4			NSi1.2		NSi3	NSi4
		SubInd. Value	77%	1%			0%		46 310 652	1%
		Numerator	163	3			0		7 363 393 645	2
		Denominator	212	212			212		159	159
	Discovery services	SubInd. Name							NSi3.1	NSi4.1
		SubInd. Value							9 548 602	100%
		Numerator							9 548 602	1

Liste de jeux de données et de services

Titre de la donnée	Description de la donnée (résumé)	Thème INSPIRE	contact
GIDIC : Gestion informatisée des installations classées	Application de gestion des sites soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement	III-8 Lieux de production et sites industriels	MEEDDM/D GPR
Gestion des sites et sols pollués	Recensement et historique des sites et sols pollués	III-3 Sols	MEEDDM/D GPR
IREP : Registre français des émissions polluantes	Emissions dans l'eau, dans l'air, dans le sol ainsi que la production de déchets dangereux des installations industrielles et des élevages.	III-5 santé et sécurité des personnes	MEEDDM/D GPR
ARIA : Recensement des accidents technologiques	Recensement des accidents technologiques	III-12 Zones à risques naturels	MEEDDM/D GPR
Tsunamis	Caractéristiques des tsunamis ressentis sur le territoire français : date, heure, appellation, région, localités concernées et intensités correspondantes.	III-12 Zones à risques naturels	BRGM
Pour info : Cartoradio	Cartographie des zones impactés par les ondes radio	III-12 Zones à risques naturels	MEEDDM/A gence nationale des Fréquences
Gestion des zones d'avalanches	Site recensant les lieux des avalanches passées	III-12 Zones à risques naturels	MEEDDM/D GPR
Feux de forets	Visualisation statistiques des zones en France présentant des départs de feux	III-12 Zones à risques naturels	MEEDDM/D GPR
Base de donnes des	La base BDMvt mémorise d	III-12 Zones à risques naturels	MEEDDM/D
Risque sismique	Le plan seisme	III-12 Zones à risques naturels	

Liste de jeux de données et de services

Bardigues	Recensement des barrages	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GPR & Cemagref
Mimausa : recensem	Inventaire et communication	III-3 Sols	<i>MEEDDM/ RSN. Ger</i>
SUP	Données de servitudes d'utilité publiques	III-8 Lieux de production et sites industriels - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	DDT et DREAL
SADD	Schéma d'aménagement et de développement durable	III-4 Usage des sols	DDT65
	SIG Eéolien	III-4 Usage des sols	DDT88
	Atlas des zones de ruissellement	III-12 Zones à risques naturels	DDT60
PLU	Plan locaux d'urbanisme et cartes communales	III-4 Usage des sols	DDT
GEOSUP65	SUP sur le département des Hautes Pyrénées	III-4 Usage des sols - III-8 Lieux de production et sites industriels - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	DDT65
GEOPLU66	PLU sur le département des Hautes Pyrénées	III-4 Usage des sols	DDT65
procédure PLU/CC/SCoT	avancement des procédures des documents d'urbanisme	III-4 Usage des sols	DDT et DREAL

Liste de jeux de données et de services

ADS	Application ADS	III-4 Usage des sols - III-8 Lieux de production et sites industriels - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	DDTM76
ressources énergies renouvelables en mer		III-4 Usage des sols - III-8 Lieux de production et sites industriels	CETE/NC
trait de côte		I-8 Hydrographie - III-16 Régions maritimes	DREAL LR
sites et paysage		III-8 Lieux de production et sites industriels - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	DREAL BN
PLU	Annexes graphiques PLU et avancement procédure PLU - 209 dont 19 sur Internet	III-4 Usage des sols	MEEDDM/D GALN
SUP	Catalogue de SUP sur un territoire (département ou région) - 111 la plupart sur Internet	services d'utilité publics et services publics - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
IPLI	Inventaire permanent du littoral	II-2 Occupation des terres	MEEDDM/D GALN
OrthoLitto2000	Orthophotographie littorale à marée basse 2000	II-3 Ortho-imagerie	MEEDDM/D GALN
LITTOMOS	Occupation du sol à grande échelle	II-2 Occupation des terres	MEEDDM/D GALN
Géolittoral – sentiers	sentier du littoral	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/D GALN
GESTEAU	Service cartographique de diffusion des SAGE et Contrat de rivière / Service GESTEAU	I-8 Hydrographie - III-4 Usage des sols	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

GESTEAM	Contrats de rivière	III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
GESTEAM	Schémas d'aménagement et de gestion des eaux	III-4 Usage des sols - III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
Données sur les eaux souterraines		I-8 Hydrographie - III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
Réseau de suivi de la qualité des eaux		I-8 Hydrographie - III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
REPHY	Réseau de surveillance du Phytoplancton et des Phycotoxines	I-8 Hydrographie - III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
DRAGAGE	Données relatives à la gestion des activités de DRAGAGE	III-21 Ressources minérales	MEEDDM/D GALN
Stations du réseau national - volet hydrobiologie		I-8 Hydrographie – III-17 Régions biogéographiques	MEEDDM/D GALN
Stations du réseau - volet physico-chimie		I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
RNO	Stations du réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
REMI	Stations du réseau de contrôle microbiologique des zones de production conchylicoles	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

	Stations de mesure de la qualité des eaux littorales	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
BDCarthage	Cours d'eau et zones hydrographiques, masses d'eau	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Limite des 1 mille , des 300m de la laisse de basse mer pour la France métropolitaine et l'asse d'eau de transition, masse d'eau côtière		III-16 Régions maritimes	MEEDDM/D GALN
Zones conchylicoles		III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
zones de protection spéciale		III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
Zones vulérables et zones sensibles arrêté 1994		III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
Services de prévision des crues		I-8 Hydrographie - III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
BDRH	Bassins versant (circonscription et RNDE) et référentiel hydrogéologique	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
	Stations du réseau National de surveillance des ports maritimes	III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
	Captages d'alimentation en eau potable / Registre des zones protégées 2004	III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

	Stations du réseau de données pluviométriques quotidiennes en France métropolitaine	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
HER	Hydroécocorégions	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Donnée Temps réel (Baster)	Données temps réel horaires sur les polluants : SO2, NO2, O3, PM10, PM2,5	III-5. Santé et sécurité des personnes	ADEME
Données BDQA	Données horaires et données agrégées validées pour les polluants SO2, NO2, O3, PM10, PM2,5	III-5. Santé et sécurité des personnes	ADEME
Métadonnées BDQA	Description du site de mesure (coordonnées géographiques, altitude, typologie du site, émissions dominantes, zone d'activité insee, code insee	III-5. Santé et sécurité des personnes	ADEME
registres des zones protégées de la DCE	Travaux du Groupe Zonage	III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
SAGE & Contrats de rivière		III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
les zones de répartition des eaux		III-11 zone de gestion ou de réglementation et unités de déclaration	MEEDDM/D GALN
pSIC – SIC		III-19 Répartition des espèces	MEEDDM/D GALN
ZNIEFF		III-19 Répartition des espèces	MEEDDM/D GALN
zones de protection spéciale non rapportées au titre du registre des zones protégées		III-19 Répartition des espèces	MEEDDM/D GALN
zones spéciales de conservation non rapportées au titre du registre des zones protégées		III-19 Répartition des espèces	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

Référentiel des stations de référence		II-4 Géologie	MEEDDM/D GALN
Référentiel des ouvrages d'assainissement (y compris assainissement non collectif)	Pollutions urbaines	III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
aires d'alimentation du captage		III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
Bancarisation des données des plans d'épandage, application à des sous-bassins versants particuliers - projet Sillage		III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
Référentiel de l'assainissement industriel		III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
Banque SILLAGE (boues)		III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
banque ROSEAU (step)		III-6 Services d'utilité publique et services publics	MEEDDM/D GALN
Référentiel des stations de référence (RCS, CO)	Eaux de surface continentales - qualité	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
Référentiel des stations hydrométriques	Eaux de surface continentales - quantité	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
Référentiel des stations de référence		III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
SYRAH	Pressions hydromorphologiques	III-7 Installations de suivi environnemental	MEEDDM/D GALN
Référentiel hydrographique (BD Carthage)		I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

Masses d'eau	plans d'eau, eaux côtières, eaux souterraines	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Banque ADES		I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
BDLISA,	Eaux souterraines - quantité	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Référentiel des obstacles à l'écoulement		I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Banque géolocalisée des prélèvements	Prélèvements d'eau	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
Jeux de données rapportés : masses d'eau, réseaux de surveillance, états, pressions, impacts, plans de gestion et programmes de mesures, données économiques	Rapportages	I-8 Hydrographie	MEEDDM/D GALN
régions agricole		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
petites régions agricoles		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
zones non traitées		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
zones d'excédent structurel		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
Données Zones humides		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
réservoirs biologiques des SDAGE		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
frayères définies au titre de l'article R 432-1 du code de l'environnement		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17-1 du code de l'environnement		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
zonages des eaux conchylicoles		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
sites du conservatoire du littoral		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
arrêtés de protection de biotope		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN

Liste de jeux de données et de services

parcs Naturels régionaux/nationaux		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
réserves naturelles		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
réserves de biosphère		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
réserves nationales		I-9 Sites protégés	MEEDDM/D GALN
Sections de gestion du réseau routier national	Localisation des sections de routes nationales et autoroutes par gestionnaire	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Routes européennes	Collection de tronçons ou de sections appartenant au réseau des routes de trafic international sur le territoire métropolitain	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Calibrage des chaussées du réseau routier national	Type et largeur des chaussées sur les routes nationales et autoroutes de France	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Classement fonctionnel du réseau routier national	Hierarchisation des routes nationales et autoroutes au sens de l'entretien des routes de France	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA

Liste de jeux de données et de services

Points de repère du réseau routier national (PR)	Ensemble de points du système de localisation des routes nationales et autoroutes sur le territoire français	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier national	Moyenne annuelle de la circulation des véhicules sur les routes nationales et autoroutes	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Aires de repos et de service du réseau routier national	Localisation des aires, capacité, équipements disponibles et activités commerciales proposées sur les routes nationales et autoroutes	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Ouvrages d'art du réseau routier national	Localisation, nature et capacité des ouvrages routiers sur RRN	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Passages à niveaux sur le réseau routier national	Localisation des passages à niveau entre les routes nationales et les voies ferrées	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Limites d'agglomérations et lieux-dits du réseau routier national	Localisation des panneaux d'entrée et sortie des agglomérations et des lieux-dits pour les routes nationales	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
		I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Bassins de rétention du réseau routier national	Localisation et types des ouvrages hydrauliques de contenance et de dépollution qui recueillent les eaux de ruissellement des plate-formes routières	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Localisants Alert-C pour la France	Ensemble des localisants du système de localisation européen Alert-C sur le réseau routier français	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA

Liste de jeux de données et de services

Sections de gestion du réseau routier national	Localisation des sections de routes nationales et autoroutes par gestionnaire	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Routes européennes	Collection de tronçons ou de sections appartenant au réseau des routes de trafic international sur le territoire métropolitain	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Calibrage des chaussées du réseau routier national	Type et largeur des chaussées sur les routes nationales et autoroutes de France	I-7. Réseaux de transport	MEEDDM/S ETRA
Corine land cover France	Occupation des sols dans une nomenclature en 44 postes obtenue par photointerprétation Il existe trois versions : 1990, 2000 et 2006	II-2 Occupation des terres	MEEDDM/C GDD
Plan cadastral	Le plan cadastral est découpé par commune, section et subdivision de section (feuille de plan) Principaux composants : les parcelles (contours et identifiants) ; les bâtiments; les voies.	I-5 Adresses – I-6. Parcelles cadastrales - I-2. Bâtiments	DGFIP bureau du cadastre (GF-3A)
FANTOIR « fichier annuaire topographique initialisé réduit »	Recensement par commune : les voies; les lieux-dits ;les ensembles immobiliers (voies situées dans des copropriétés ou des lotissements) ; les pseudo-voies (station de métro, canaux...)	I-5 Adresses	DGFIP bureau du cadastre (GF-3A)

Liste de jeux de données et de services

Titre du service	Description du service	Thème INSPIRE	contact
Sieau	DISC'EAU Dispositifs de collecte de données		MEEDDM/D GALN
Sieau	géoportail	Consultation	MEEDDM/D GALN
Sieau	géocatalogue	catalogage	MEEDDM/D GALN
ROGER	Robot de géocodage routier sur le réseau national	service de données	MEEDDM/S ETRA
SERGE	Serveur WMS des données du réseau routier national	Consultation	MEEDDM/S ETRA
Service cartographique de diffusion des Zonage (Zones protégées, Zones Réglementaires, Référentiels)		Consultation	MEEDDM/D GALN
Service cartographique de diffusion des Stations de mesure par réseaux		Consultation	MEEDDM/D GALN
Service cartographique de diffusion des Ouvrages liés à l'eau en France		Consultation	MEEDDM/D GALN
Service de diffusion du plan cadastral	consultation et téléchargement du plan cadastral sur le territoire national	Consultation/téléchargement	DGFIP bureau du cadastre (GF-3A)

Liste de jeux de données et de services

Adresse de diffusion sur Internet et/ou Intranet (le cas échéant)
http://installationsclassees
http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr/ http://basias.brgm.fr/ http://basol.ecologie.gouv.fr/
http://www.pollutionsindust
http://www.aria.developer
http://www.tsunamis.fr/pres
http://www.cartoradio.fr/netenmap.php?cmd=zoomfull
http://www.avalanches.fr/
http://www.prim.net/citoyer
http://www.bdmvt.net/

Liste de jeux de données et de services

Application interne
http://www.irsn.fr/FR/base_de_connaissances/Environnement/surveillance-environnement/surveillance-mines-uranium/Documents/irsn_mines-uranium_inventaire_mimasa.pdf
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/
http://cartelie.application.developpement.gouv.fr/

Liste de jeux de données et de services

http://cartelie.application.dev
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/
http://cartelie.application.dev
http://cartelie.application.dev
http://cartelie.application.dev
http://cartelie.application.dev
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/
http://sandre.eaufrance/geo

Liste de jeux de données et de services

http://www.gesteau.eaufrance
http://www.gesteau.eaufrance
http://www.gesteau.eaufrance
GeoNetwork opensource - 2010-04-02T17:55:21

Liste de jeux de données et de services

http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=2939&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=4 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=4204&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=7 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=3781&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=21 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=3817&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=1 http://sirnet.setra.i2/visuws/

Liste de jeux de données et de services

http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=2952&visu=ok&page=1 http://siret.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=2 http://siret.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=3572&visu=ok&page=1 http://siret.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=81 http://siret.setra.i2/visuws/
http://siret.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=3893&visu=ok&page=3 http://siret.setra.i2/visuws/

Liste de jeux de données et de services

http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=2939&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=4 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=4204&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=7 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=3781&visu=ok&page=1 http://sirnet.setra.i2/isidor/listersections.do?thematique=21 http://sirnet.setra.i2/visuws/
http://www.ifen.fr/index.php?id=88
http://www.cadastre.gouv.fr

Liste de jeux de données et de services

Adresse de diffusion sur Internet et/ou Intranet (le cas échéant)
http://sandre.eaufrance.fr/spi
http://sandre.eaufrance.fr/spi
http://sandre.eaufrance/geom
http://sirnet.setra.i2/service
http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=2019&visu=ok&page=1
http://sirnet.setra.i2/ows/wms/serge
http://sandre.eaufrance.fr/
http://sandre.eaufrance.fr/
http://sandre.eaufrance.fr/article.php3?id_article=92
http://services.sandre.eaufrance.fr/geo/ouvrage
http://www.cadastre.gouv.fr